

Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume IV.

Trois-Rivières, Mercredi, 14 Juin 1871.

Numéro 5.

Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,
Bureau et résidence, rue Hart.

MED JAGALL & HOULISTON, avts.
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats
Bureau rue St. Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

A. B. CRESSE, Avocat,
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,
Bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,
Bureau rue Alexandre.

SYBÈRE LOTTEVILLE, Avocat,
Bureau rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,
Bureau rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat,
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. Uld. Bellemare, avocat.

U. D. BELLEMARE, Avocat,
Bureau rue Notre Dame, près de l'Eglise paroissiale.

EPHREM DUFRESNE, Avocat,
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frère, libraires.

A. E. GERVAIS, Avocat,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".

J. F. V. BUREAU, Avocat,
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure, ancienne résidence de feu Etienne Tapin, près de l'église paroissiale.

F. X. GAUTHIER, avocat,
Rue Notre Dame, porte voisine de la brasserie de MM. Dufresne, frères.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,
Rivière du Loup.

O. CARON, Avocat,
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,
Bureau rue Craig, Syndic Officiel en vertu de l'acte concernant la faillite 1864.

L. A. CAMERAND, Notaire,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,
Bureau rue des Forges.

ÉZEKIEL M. HART & FILS,
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Co, Courtiers,
Bureau rue Platon.

JOS. Du MURVILLE, Huissier,
Rue Bonaventure.

P. K. VEZINA, Huissier,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroy Lassalle.

J. BARNARD, Arpentier Provincial,
Tient son bureau chez son père, rue des Champs.

Appel nominal à Québec.

LES TROIS ELECTIONS UNANIMES.

DIVISION CENTRE.

L'appel nominal a eu lieu aujourd'hui, à midi, dans les trois circonscriptions électorales de Québec.

A Québec centre, le hustling avait été dressé dans la cour d'entrée du parlement, la long du principal corps de bâtisse. A onze heures et demie M. Langevin, suivi de plusieurs centaines de citoyens est arrivé au hustling : son escorte immédiate se composait de MM. Chauveau, McGreavey, Gouneau, de Léry, Simard, Dr. Robitaille, W. W. Scott, Cinq mars, Fry, Glover, F. Hamel, J. Hamel, col. Sewell, H. H. Dr. Ross, etc., etc. A midi sonnant, M. le notaire Hébert, officier rapporteur, a fait faire la lecture du bref d'élection et des autres pièces d'usage, et cette formalité remplie, il a demandé aux électeurs présents qui ils choisissaient pour leur député. A cette question, les cris de "Langevin ! Langevin !" sortirent de la foule réunie au nombre d'environ trois ou quatre cent personnes en face du hustling et l'officier rapporteur proclama M. Langevin élu.

La motion proposant la candidature de M. Langevin portait les signatures de MM. P. Garneau, T. McGreavey, Henry Fry, D. C. Thompson, W. W. Scott et George Hall.

Avant la proclamation une tentative a été faite pour mettre en nomination M. C. A. P. Pelletier, mais elle n'a pas eu de suite, les porteurs de la motion n'ayant pu se frayer un chemin jusqu'au hustling. D'ailleurs, cette opposition de la dernière heure n'avait pas un caractère sérieux, M. Pelletier ayant formellement refusé, dans une lettre renvue publique, de se présenter dans Québec-Centre.

Après l'élection, M. Langevin s'est avancé au bord de la tribune et a prononcé, en français d'abord, puis en anglais, un discours qui contient quelques déclarations importantes. M. Langevin a commencé par remercier cordialement les électeurs de la circonscription de la confiance qu'ils mettaient en lui et par prendre l'engagement de faire tout en son pouvoir pour rendre justice à tous, sans distinction de race et de croyance religieuses. Il a fait ensuite l'éloge du cabinet Chauveau et s'est engagé à le soutenir de toutes ses forces. M. Langevin, après avoir fait remarquer qu'il était difficile pour lui, dans une pareille circonstance, de s'effacer comme ministre fédéral, a parlé de deux grandes questions qui font depuis plus d'un mois la matière des commentaires de la presse : le chemin de fer du Pacifique et le traité de Washington.

Ce traité à ce qui a été si malicieusement avancé, a dit en substance M. Langevin, le gouvernement fédéral ne consens pas le chemin du Pacifique et le pays n'aura pas un seul sou à payer pour cette gigantesque entreprise. Le chemin sera construit par des compagnies auxquelles le gouvernement accordera, sur le patronage de la route, des accords de terre. Ces accords seront faits de manière à ce que les compagnies n'aient pas deux fois de suite ; de cette façon, les lots intermédiaires restent propriété du gouvernement, augmentent de valeur à mesure que ceux des compagnies s'utilisent et, dans quelques années le gouvernement pourra en retirer plus de profits qu'il n'en retirait aujourd'hui de la vente de tout le territoire qui est passé en ses mains.

Sur le traité de Washington, M. Langevin a fait des déclarations qui peuvent se résumer à ceci :

Le traité accordé aux américains la libre navigation du St. Laurent, mais ils avaient déjà accès à notre fleuve dans presque toute sa longueur et, de fait, le traité ne leur donne, en sus de ce qu'ils avaient déjà, que le privilège de naviguer dans nos rapides. En retour de cette concession de forme, le traité donne au Canada la liberté de navigation de trois grands fleuves qui prennent leur source dans le territoire du Nord-Ouest et dans la Colombie, et ce privilège est extrême-

ment précieux au point de vue commercial.

Quant aux pêcheries, a dit M. Langevin, je saisis cette occasion de déclarer que la clause qui y a traitée n'est pas approuvée par le cabinet fédéral et qu'elle a été insérée dans le traité malgré ses protestations.

M. Langevin a terminé son discours en remerciant de nouveau les électeurs et les mettant en garde contre les exagérations et les arguties d'hommes qui ont intérêt à tout brouiller.

M. Chauveau et M. Simard ont successivement pris la parole après M. Langevin, tous les deux pour faire ressortir le fait que l'élection de M. Langevin constituait une réponse catégorique à l'adresse des députés des gouvernements provincial et fédéral. Québec s'est chargé de faire justice des attaques injurieuses auxquelles la politique des deux gouvernements a été en lutte, en éliminant par acclamation un des anciens députés au parlement provincial et un membre du cabinet fédéral.

Après le discours de M. Simard, deux cents électeurs, environ, ont reconduit M. Langevin à sa résidence. — *Courrier du Canada.*

Les hommes suivent leur plan : l'expérience nous révélera quels sont ceux de la Providence. Le temps nous dira en quoi les moyens humains, visant au salut de la France, ont été défectueux, et nous pourrions alors admettre comment la main toute-puissante qui châtie a suppléé à l'inefficacité des plans humains.

Depuis que l'enfer a régné dans Paris et que les âmes honnêtes sont chaque jour épouvantées des crimes, des profanations, des sacrilèges qui s'y commettaient, on se demande avec la plus douloureuse anxiété : qu'allons-nous devenir, comment tempérer ce délire, calmer cette fureur ?

La France est frappée par les plus cruelles souffrances. Les convulsions qui se succèdent et qui nous épouvantent pourront continuer encore ; mais les membres de la nation sont restés sains et l'on peut espérer les voir réagir de la façon la plus heureuse sur la tête et le cœur, sur cette capitale qui a été le siège et le foyer du mal : la France sera sauvée !

Dans l'ordre politique, la Providence a extirpé, par le fait d'une guerre terrible, le chancre que l'histoire appellera le second empire. Ne semblait-il pas entrevoir, de même que la France a été l'instrument impitoyable de cette opération, que la Commune, autre fléau de Dieu, pouvait être le fer rouge destiné à guérir, dans l'ordre social, la gangrène qui dévore !

La Grande-Bretagne, où pendant si longtemps l'instruction publique a été sous-traitée à l'influence gouvernementale et entièrement abandonnée à l'action privée des individus et des sociétés, fait de grands pas dans la voie opposée. Un journal scientifique nous apprend que l'Angleterre aura bientôt un ministère de l'instruction publique, sous le contrôle duquel seront placées les écoles, y compris l'enseignement des sciences naturelles des beaux arts et de la musique. Or, comme les changements de ministère pourraient être nuisibles à la bonne marche de l'éducation populaire et à l'établissement d'un système régulier et durable, un sous-secrétaire d'Etat permanent soignera les affaires scolaires.

On écrit de Versailles à l'Indépendance Belge :

Il vous paraîtra peut-être intéressant de savoir, aujourd'hui que l'insurrection est vaincue, ce qui a causé les atterrissements et amené tous les retards.

Le gouvernement a compté et espéré qu'on lui livrerait une porte de Paris ; le nombre d'individus qui en faisaient partie au gouvernement est considérable ; de là des dérangements de troupes qui attendaient toute la nuit l'exécution de la promesse de ces traités ; de là aussi les retards apportés dans les travaux.

Mais ce qui est plus curieux, c'est le nom des traités et le prix qu'ils demandaient pour ouvrir les portes de Paris. Ces faits appartiennent à l'histoire : ils doivent être rapportés et être livrés à l'indignation des honnêtes

gens. Il est utile en même temps pour l'éducation des fanatiques qui criaient : Vive la Commune ! d'apprendre par quels hommes ils étaient conduits.

Ceux qui concluaient des marchés avec le gouvernement s'appellent Cluseret et Dombrowski.

Le général Cluseret avait en effet, il y a trois semaines, envoyé un sujet américain pour traiter à prix d'argent la reddition de Paris. Il exigeait pour la livraison des portes la somme de dix millions, et lorsque M. Thiers, après avoir connu les prétentions du général, haussa les épaules, l'envoyé ajouta que c'était seulement son premier prix, et que, sans doute, Cluseret exigerait une moins forte somme. C'est au moment où l'ambassadeur du délégué de la guerre revenait à Paris, que le délégué de la guerre a été arrêté.

Quant au commandant Dombrowski, il ne demandait au gouvernement, il y a quelques jours seulement, huit, je crois, que la somme de 500,000 francs.

Voilà ce qu'étaient les généraux de la Commune !

LA PRISE DE MONTMARTRE.

Voici le récit de la prise de Montmartre publié par le *Moniteur*. Ce récit lui est adressé par un correspondant de Paris :

"Une partie des troupes du général Clinchamp, répandues dans le huitième arrondissement, avaient passé la nuit dans le parc Monceau, qui fut transformé en un vaste camp où s'entassaient les régiments, les canons et les fourgons d'artillerie.

Quoique le canon de Montmartre et celui des Tuileries n'avaient cessé de tonner pendant toute la nuit, pour répondre aux batteries de l'armée qui battaient en brèche les barricades de la place de la Concorde, aucun mouvement en avant ne fut exécuté avant la matinée.

Vers sept heures du matin, deux divisions du général Ladmirault, prenant à revers toutes les portes de Neuilly, à Saint-Ouen, tournèrent Montmartre et l'attaquèrent par derrière, tandis que la division Duplessis montait la rue d'Amsterdam, et que le reste des troupes du corps d'armée Clinchamp se dirigeait par les boulevards extérieurs et les voies qui aboutissent à la place Blanche.

Des commencentements de barricades, ébauchés de toutes parts sur le boulevard des Batignolles et dans les rues qui y aboutissent, telle que la rue Beaudin, la rue d'Arce, et la rue des Batignolles, ne purent arrêter longtemps les soldats. Malgré une grêle de balles telle qu'il n'est pas un arbre du boulevard qui n'ait été écorché et percé par les projectiles, à neuf heures et demie l'armée pénétra sur la place Clichy, abandonnée précipitamment par les fédérés.

Montmartre se mit alors à tirer sur la place qui venait d'emporter nos troupes, et de nombreux obus éclatèrent sur des habitations voisines et y causèrent d'assez grands dégâts. La maison portant les numéros 79 et 81 en a reçu neuf, qui ont percé les murs en plusieurs endroits.

Des canons, placés au parc Monceau, d'autres mis en batterie à Clichy ouvrirent le feu pour riposter à cette canonnade. Les obus s'éparpillèrent un peu partout dans Montmartre. Le moulin Desray en reçut trois. La maison qui fait le coin de la rue Lepic et de la rue Gérardon fut incendiée. A dix heures, les canons fédérés se turent. Les soldats crurent avoir démonté les pièces ; la vérité était que les insoumis, coupés de leurs magasins d'approvisionnement, n'avaient plus de munitions.

Quatre autres barricades avaient été élevées sur l'avenue de Clichy. Trois d'entre elles furent abandonnées par les fédérés, lorsqu'ils virent charger les soldats ; la quatrième fut assez vivement défendue, et la prise en coûta six hommes à l'armée.

Le point où la résistance fut la plus vive est sur la place Blanche. Un formidable ouvrage, composé de trois barricades, y avait été élevé. Deux barricades coupaient transversalement le boulevard ; la troisième reliait les deux premières et faisait face à la rue Blanche. Les fédérés y tinrent pendant deux heures contre tous les efforts

des soldats venus par la rue Blanche et la rue Fontaine.

A onze heures, quelques hommes courageux traversèrent le boulevard de Clichy et, longeant les maisons, rampant sur le ventre, purent parvenir jusqu'à la barricade sans être aperçus. Se relevant tout d'un coup, ils déchargèrent à coup portant leurs armes sur les fédérés qui, épouvantés de cette brusque attaque, remontèrent à toutes jambes la rue Lepic, au haut de laquelle se dressait une seconde barricade.

A midi, toutes les premières barricades étaient enlevées jusqu'à la place Pigalle sur laquelle étaient faites d'incessantes décharges de mitrailleuses. Les fédérés, refoulés de toutes parts, se massèrent dans la partie de Montmartre qui forme le flanc sud de la colline, quand tout à coup, sur la colline, au moulin de la Grotte, apparurent les kakis et les pantalons rouges de l'armée.

C'était la division Grenier, du corps Ladmirault, qui, après avoir balayé les quilles fédérées restées dans Clichy et Saint-Ouen et pris 105 canons dans sa marche, était montée par la rue du Bois-eau et la rue Gérardon, sans rencontrer de résistance et venait de pénétrer le plateau qu'elle trouvait complètement évacué. Le dévouement s'empara dès lors des fédérés, ils ne songèrent plus qu'à fuir par les rues qui restaient ouvertes du côté de la Chapelle.

Ce fut un saut-qui-peut effroyable. Les rues furent en un instant jonchées de sacs, de ceinturons, de fusils, de cartouches répandus ça et là, de vestes, et même de pantalons. Eperdus, les gardes nationaux se dépouillaient de leur uniforme afin d'échapper à la colère des soldats qui s'approchaient. La plupart des fusils laissés sur le champ de bataille ont été brisés. C'est par centaines qu'on les eût comptés sur les pavés, où les soldats les emportaient après la bataille. Le plateau de la rue des Rosiers, qui avait primitivement servi de parc d'artillerie à l'insurrection n'a pas été défendu.

La panique a été générale, et ce n'est qu'à la Chapelle qu'ils s'arrêtèrent et reprirent pied derrière la barricade du boulevard Ornano.

A une heure, le 14e et le 17e de ligne occupèrent la place de la Mairie, après quelques coups de fusil, très près des foyards. La place Pigalle était envahie en même temps, et les soldats s'abritèrent contre la barricade élevée en face de la rue Hudon.

Des perquisitions sont faites dans toutes les maisons, à mesure que les rues sont occupées. Les hommes trouvent les armes à la main sont immédiatement faits prisonniers et menés sous bonne escorte aux remparts, d'où les gardarmes les emmènent à Versailles.

L'ART DE TAILLER.

Il n'y a peut-être aucun sujet qui concerne plus les messieurs que de savoir si l'art de tailleur est bien exercé. Il y a tant d'ajustements, d'habilllements de fantaisie, etc., qui font partie de l'art de tailleur que l'on ne sait où aller. Les jeunes gens, surtout ceux qui aspirent à tenir un rang dans la société, ne savent pas où trouver un artiste de première classe pour satisfaire leurs désirs dans le Département de l'habillement.

Que l'homme riche se mêle au public, porte un habit trop court, des manches étroites, et un col très-haut, en un mot un habit mal fait, et sur dix contre un, le premier jour il passera pour fou.

L'homme qui se fait un nom, et qui est reconnu comme "Tailleur savant" peut pressentir qu'il fait fortune. C'est une étude difficile, demandant une longue pratique et une application intelligente. Les gens des plus hautes professions ont tous à consulter le tailleur sur la forme de leur habit pour paraître en public.

Les grands succès de quelques hommes, en cette branche, devraient être une bonne garantie de leur connaissance et de leur expérience. Ils ont toujours persisté à conserver cette branche pendant un grand nombre d'années (témoin, Kennedy de la rue St. Laurent et d'autres) et se sont fait une certaine aisance avec leur profession. D'après notre expérience, nous trouvons que pour arriver à réussir dans cet art, il faut avant de juger pendant deux heures contre tous les efforts

de la plupart des premières professions du jour.

NOUVEAU JUIF-ERRANT.

On lit dans le *Pays* : Des paris sérieux sont engagés sur la tête de E. Yaught, le champion américain, qui est en train d'accomplir dans la Salle du Marché St. Jean-Baptiste, un tour de force vraiment effrayant. Il a parié qu'il marcherait pendant cent heures, (quatre jours et quatre heures), sans s'arrêter un seul instant, et qu'après avoir accompli cet incroyable exploit il défierait encore à la course tous ceux qui se présenteraient.

Ed. Yaught a commencé à marcher vendredi, pour ne s'arrêter que mardi matin : quand nous l'avons vu hier il ne paraissait nullement fatigué. Ceux qui ont parié en sa faveur se réjouissent déjà de sa victoire.

Yaught est natif de Fultonville, était de New-York ; il est âgé de 23 ans et a accompli de fréquentes preuves de ce genre aux Etats-Unis.

Son premier essai a eu lieu à Burlington ; il a marché 87 heures après quoi il est tombé sans connaissance, abîmé par la fatigue. Il a marché ensuite 110 heures à Matamoras, Mexique, et plus tard 103 heures et 25 minutes. Ces premiers succès ont fait espérer qu'il réussira encore cette fois.

UN NOUVEAU DIAMANT.

Une lettre datée de Carwoods Hone, Penedès mines des diamants de l'Afrique Méridionale, donne les détails suivants sur la découverte d'un diamant dont la grosseur, la qualité et la fortune dépassent tout ce que nous avons découvert jusqu'ici. On lui a donné le nom "d'étoile du Clan William et Victoria" et il éclipse, par sa magnificence, la fameuse "étoile du Sud-Afrique."

Son poids est de 92 carats, et il ne renferme aucune tache ; on l'évalue à une somme variant de 30,000 à 60,000 liv. st.

On dit aussi qu'une nouvelle mine d'une richesse extraordinaire a été découverte sur les bords de la Vaal, dans le district de Boshoff. Dans l'espace de trois jours, nous avons recueilli des diamants du poids de 23½, 14½, 12, 37½ de 107 carats. Ce dernier est le plus gros de tous ceux qui ont été découverts jusqu'ici dans l'Afrique méridionale, et nous l'avons baptisé du nom de "Pétole de Diamondia." Il est estimé de 24,000 liv. st.

On peut donc s'attendre d'ici à quelques temps à une baisse formidable sur le prix des diamants.

— Un tourne-freins a eu les deux jambes coupées par les chars, près de Cleveland, Illinois. Ne pouvant se remuer et voyant venir un autre convoi qu'il craignait devoir passer sur lui il tira son couteau de poche et s'en donna vingt deux coups. Le train arriva avant d'arriver à lui, mais le pauvre homme mourut bientôt de la suite de ses blessures.

— On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke* : Trois hommes qu'on suppose être partis de Manchester, N. Y. pour traverser à Chippewa, de noms inconnus, ont été engloutis dans la chute de Niagara, à 4 h. p. m. jeudi dernier. Il paraît qu'ils n'avaient qu'une paire de rames, et le courant qui est très rapide les entraîna. Quand ils atteignirent les premiers rapides, l'embarcation qui était rouge et blanche, se répéra en deux. L'homme qui la conduisait se jeta à la nage, et comme c'était un excellent nageur, il était parvenu à six pieds de l'une des Isles, lorsque le courant l'emporta. Il se vit alors perdu, leva les mains en l'air, et disparut. Les deux autres apparurent encore, mais ils furent bientôt entraînés aussi, et l'on n'a retrouvé jusqu'ici qu'une partie de la barque et des rames.

UN PARFUM ARISTOCRATIQUE.

Balwer Lytton, le grand romancier anglais, dit qu'on consultait un monsieur par le parfum dont il fait usage. Le parfum grossier accuse l'homme grossier. Il y a de la délicatesse, de la franchise dans l'arôme de l'eau de Floride de Murray et Lamm, qui est délicieuse pour les personnes de goût. Aussi, il est aussi acceptable au vrai gentilhomme qu'à la dame de sentiments délicats. Bien plus, chaque homme sait où doit savoir que quand elle est mêlée suffisamment avec de l'eau pure elle a un effet étonnant, et c'est la meilleure eau dont on puisse se servir après s'être rasé. Son parfum rafraîchissant est un contraste exquis avec les extraits français.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



Trois-Rivières, 14 Juin 1871.

COMTÉ DE CHAMPLAIN.

L'Assemblée des électeurs de ce comté, tenue hier à Ste. Geneviève, pour la nomination d'un député à la législature Provinciale, MM. Robert Trudel, T. E. Normand et F. X. A. Trudel ont été proposés comme candidats.

L'Assemblée était composée d'environ 4000 personnes venues de toutes les parties du comté et avant que les candidats aient pu commencer à parler, il y eut une mêlée parmi les électeurs. Le calme s'étant rétabli, M. Pollicier — rapporteur annonça à l'Assemblée qu'il avait été convenu entre les trois candidats que chacun d'eux parlerait seulement une demi-heure. M. Robert Trudel parla le premier et fut suivi par M. Normand, M. F. X. A. Trudel parla ensuite, mais au lieu de respecter, ainsi que l'avait fait les deux autres candidats, l'arrangement d'après lequel les candidats ne devaient parler qu'une demi-heure, ce monsieur voulut continuer son discours longtemps après que la demi-heure fut expirée, il s'en suivit une bagarre entre les différents partis. Nous regrettons de dire que dans cette lutte de quelques instants les amis de M. Trudel se servirent contre leurs adversaires de pierres et de rochers et nous sommes prêts à fournir les affidavits de plusieurs spectateurs respectables pour corroborer notre avancé. Le tumulte continuant et aucun des candidats ou de leurs amis ne pouvant prendre la parole, M. Normand proposa alors à l'Assemblée de se retirer, ce qui eut lieu.

Dans le district de Québec les choses ne se sont pas passées sans encombre. A Lévis, notamment, il y eut du trouble. Les deux candidats, l'Hon. M. Blanchet et M. Fréchette, venaient d'être proposés, et chacun d'eux réclamait le droit de parler le premier, lorsque, au bout d'un quart d'heure, — raconte l'Événement, — quelques partisans de M. Blanchet ont envahi le hustling pour en faire sortir un partisan de M. Fréchette. Le hustling est devenu alors le théâtre d'une lutte très vive. On s'est précipité sur M. Fréchette pour le jeter à bas, mais il a lutté avec une énergie extraordinaire et résisté à tous les efforts. Même tentative a été faite contre M. Blanchet sans succès. Le curé, M. Déziel, est alors intervenu pour amener les deux partis à se séparer et les deux candidats à quitter le hustling en même temps. Il a pris par-dessous le bras M. Blanchet et M. Fréchette, et a tenté de descendre avec eux, mais en vain. C'était à qui des deux partis ne laisserait pas son candidat mettre le pied à terre le premier.

Voyant cela, on s'est mis à démolir le hustling, et ce n'est que lorsqu'il a croqué que les deux candidats se sont descendus. Des deux partis se sont alors séparés et ont suivi chacun leur candidat.

Le Times d'Ottawa annonce semi-officiellement que le gouvernement de la puissance, aussitôt que les clauses du traité de Washington au sujet des pêcheries furent connues, envoya son projet par télégraphe au gouvernement impérial, ainsi que Sir John A. McDonald en sa qualité de membre de la Haute Commission. Des instructions furent alors envoyées de Downing Street, enjoignant à la commission de signer le traité avec l'entente sur les clauses concernant le Canada seraient soumises à l'approbation du parlement fédéral.

Il est maintenant entendu que les ministres sont unanimes à repousser la partie du traité qui réferé aux pêcheries, à moins que le gouvernement impérial ne donne au Canada une compensation suffisante.

Le Conseil Privé vient de Recevoir du gouvernement impérial une dépêche par laquelle celui-ci fixe au 20 juillet l'entrée de la Colombie Anglaise dans la Confédération, et renvoie le Canada d'avoir adopté cette mesure.

Monsieur l'abbé Nap. Caron, préfet de Religion au collège St. Joseph de cette ville, s'est embarqué, Dimanche dernier, à la Rivière du Loup, pour se rendre aux États-Unis où il doit voyager jusque vers la fin du mois d'août. Nous lui souhaitons un heureux voyage.

Une erreur de transposition dans notre article de lundi dernier, au sujet de l'Assemblée de samedi, ayant complètement défiguré la signification de quelques phrases de cet article, nous le reproduisons plus bas tel qu'il aurait dû être publié :

« Mais le parti de M. Genest, au lieu de répondre à l'invitation de leur chef de reconduire paisiblement M. Genest chez lui, préférèrent rester au poll pour empêcher M. Turcotte de parler et essayèrent par des cris et des clameurs à gêner la liberté et le droit qu'a tout sujet anglais de prendre part aux délibérations d'une assemblée publique. »

BULETIN ELECTORAL.

(De la Minerve.)

PORTNEUF.

Le Dr. Larue a été récompensé de sa conduite parlementaire par une élection par acclamation, que rêvent bien des candidats sans jamais pouvoir l'obtenir.

SHERBROOKE.

L'hon. M. Robertson, trésorier de la province, a eu également les honneurs d'une élection par acclamation. Malgré ses efforts pour trouver un candidat, l'opposition n'a pu amener de l'avant un homme qui voulait essayer de lutter contre un représentant aussi populaire que l'hon. M. Robertson.

ST. HYACINTHE.

M. Bachand a été élu par acclamation à St. Hyacinthe. M. Bachand est l'un des membres de l'opposition que nous voyons triompher avec le moins de plaisir. Poli et modéré, M. Bachand n'appartient pas à cette école d'exaltés qui prennent la faction pour de la politique. M. Bachand a réussi à s'attirer l'estime de ses adversaires, il est juste que ce mérite lui soit reconnu.

L'ASSOMPTION.

M. Onulph Pelletier a été élu par acclamation à l'Assomption. Ce monsieur s'est déclaré solennellement dévoué au parti conservateur. Ce résultat couronne l'œuvre de l'hon. M. Louis Archambault, qui, depuis les mauvais jours de M. Papin, a travaillé avec l'énergie qu'on lui connaît à ramener dans ce beau comté le règne des saines doctrines. Jamais succès n'aura été plus complet.

VERCHÈRES.

A une assemblée des libéraux du Comté de Verchères, M. Caigle de Belzil a été choisi comme candidat au détriment de M. Malo, le candidat proposé par M. Geoffroin.

LAVAL.

M. Bellerose jouit à Laval d'une popularité que rien ne dément. Il a été élu par acclamation.

ST. MAURICE.

La nomination a eu lieu vendredi, M. Gérin et M. Bellemare sont les candidats. M. Gérin a prononcé un magnifique discours politique de circonstance qui a été écouté avec tout l'intérêt qu'il méritait. La candidature de M. Bellemare est peu sérieuse et nous n'avons pas de doute sur le triomphe de M. Gérin, qui par son intelligence éclairée et ses larges connaissances est en état de rendre de grands services au comté et à la province. Il est à regretter que les électeurs aient cru devoir faire le coup de poing avant de se séparer lors de la nomination.

DEUX-MONTAGNE.

La nomination a eu lieu samedi, et il est à regretter qu'on ait amené à la onzième heure un conservateur sur les rangs pour faire de l'opposition à l'hon. M. Ouimet. M. D. Masson, de St. Benoît, a consenti, paraît-il, après beaucoup d'hésitation à servir les petites rancunes de MM. Globensky et le Dr. Marsile, de St. Eustache, contre le Procureur-Général. Ceux-ci savent bien que leur opposition est inutile, mais ils ont voulu causer un peu de tracés à M. Ouimet, qui a l'appui de la grande majorité des électeurs du comté.

En réponse au Procureur-Général, M. Masson a déclaré lors de la nomination, qu'il était conservateur et partisan du ministère. M. Globensky et Marsile ont fait valoir sa candidature, tandis que MM. Piché et Chapleau ont pris fait et cause pour M. Ouimet.

Il nous reste à espérer que M. Masson ne donnera pas dans les projets de nos adversaires et qu'il saura faire ce que le parti conservateur attend de son patriotisme, c'est-à-dire résigner.

L'exécution ou la mort du Double-mandat dans le comté de Nicolet.

Le comté de Nicolet a rendu son verdict lundi dernier, à Bécancour, dans la cause du double mandat, en éliminant M. O. Méthot, de St. Pierre, par acclamation. C'est un jugement solennel rendu à la face du pays contre cette anomalie politique, par au del de 2000 personnes, et malgré les efforts énergiques du self government. Un résultat si magnifique honore beaucoup les électeurs de ce comté, car ils n'ont pas attendu que la loi les obligeât de condamner le double mandat, ils l'ont fait librement et délibérément en hommes intelligents. Ce triomphe éclatant honore aussi M. P. A. Boudreault, avocat de cette ville, qui a entrepris la croisade contre le double mandat dans ce comté, dans le cours de l'hiver dernier. Ce monsieur a alors promis que le comté de Nicolet comme la plupart des autres, serait représenté par deux membres, et cette promesse a eu son accomplissement lundi dernier. La lutte a été d'autant plus vive, depuis qu'elle est commencée, que l'adversaire était redoutable. M. Méthot l'a continué avec non moins de courage et d'énergie que M. Boudreault, l'avait commencé en vaillant soldat. L'après la propre expression de M. Gaudet lui-même.

Ce n'est que dimanche dernier que M. Gaudet a cessé de combattre contre le vœu du comté, et il a fait en conséquence annoncer sa résignation dans les différentes paroisses du comté, après mure délibération.

Après l'enthousiasme aveugle déployé par la plupart de ses partisans, c'est à ne pas y croire, car M. Gaudet n'a pas même daigné se montrer ce jour-là pour expliquer la position qu'il prenait et pour remercier ses partisans : c'est une véritable capitulation que l'on pourra appeler le Scd. de M. Gaudet. C'est ce que M. McLeod, dans le Journal des Trois-Rivières, appelle : être certain du succès pour M. Gaudet et avoir des nouvelles encourageantes sur la réélection du seul homme aux bons principes maclaudiens, dans le Comté de Nicolet!

Après que M. Méthot fut proclamé élu par acclamation par l'officier Rapporteur, M. A. Blondin, le nouveau député pour la Chambre de Québec, fit un superbe discours, et l'on remarqua que l'immense assemblée se trouvait à l'aise d'entendre parler sérieusement des affaires du pays. Après que MM. A. Mayrand et Chaillé, de St. Pierre, eurent adressé quelques mots à la foule, M. Boudreault fut appelé à prendre la parole, ainsi que M. J. B. L. Houllé. Ces messieurs parlèrent avec beaucoup de succès et de modération à l'égard du parti en retraite. Les chaleureux applaudissements de cette nombreuse assemblée leur ont montré jusqu'à l'évidence qu'un nouveau règne s'inaugurerait pour le Comté de Nicolet; c'est à dire que ce beau Comté ne méconnaîtrait pas ses propres enfants et que la mort des préjugés qui faisaient la grande force de M. Gaudet, était décrétée en même temps que la mort du double-mandat; comme M. Boudreault le disait, en commençant son discours : qu'il était venu assister à l'exécution ou à la pendaison du double-mandat et qu'il s'apercevait bien qu'il n'avait pas semé parmi des roseaux, mais sur un terrain fertile. M. Méthot dit lui-même qu'il travaillerait à détruire les préjugés qui existaient surtout contre les hommes professionnels, en ajoutant que le comté devait être fier de compter plusieurs de ses enfants qui vivent à Trois-Rivières dans la plus honorable profession : celle de l'avocat.

M. Méthot partit de Bécancour accompagné d'un grand nombre de voitures qui le reconduisirent jusqu'à St. Pierre.—Com.

(Spécial au Constitutionnel.)

Ottawa, 17.

L'Hon. M. Dunkin est parti pour Montréal et ne sera de retour que vendredi soir. Sir G. E. Cartier n'est parti qu'hier soir pour Niagara. Plus de six mille tuniques, pantalons, etc., ont été distribués aux volontaires depuis quinze jours.

E. B. Edy, Ecr., s'est retiré de la lutte et M. Murray, de Buckinham, a dit-on, posé sa candidature en opposition à M. Leduc.

Le gouvernement s'est toujours opposé aux conditions du traité de Washington en ce qui regarde les pêcheries; les ministres ont été unanimes dans leur opposition et ils en ont donné connaissance au gouvernement impérial avant que le traité fut signé. Sir John A. McDonald a le premier protesté contre les stipulations de ce traité par rapport aux pêcheries des leur introduction, mais il lui a été enjoint, paraît-il, comme commissaire de signer le traité tel qu'il était et qu'il serait du ressort du gouvernement de la puissance de le rejeter ou de l'accepter.

On dit que le juge Ramsay remplacera à Sherbrooke le juge Short qui vient de mourir. Dans le barreau on s'occupe à chercher un successeur à M. Ramsay. Plusieurs noms sont mentionnés, mais comme aucun ne sera couronné probablement, je m'abstiens de le signaler.

Cependant il y a une rumeur qui prime les autres et qu'à cause de cela je crois devoir enregistrer. On dit donc que M. Ouimet serait nommé juge à Bedford et que M. Irvine deviendrait procureur-général.

Voici comment M. de Bismark emploiera l'indemnité de guerre, qui se compose de 5 milliards, des intérêts des derniers 3 milliards, de la contribution de 200,000 millions payée par la ville de Paris et des différentes contributions de guerre non encore dépensées :

- 10. Etablissement d'un fonds pour les invalides de la guerre 1870-71, 240 millions de thalers (900 millions de francs);
 - 2. Formation d'un trésor de guerre de l'empire allemand, 40 millions de thalers (150 millions de francs);
 - 30. Un fonds appelé le fonds du chancelier de l'Empire, destiné à des dépenses d'une nature générale, et dont l'importance sera fixée ultérieurement;
 - 40. Indemnisation des propriétaires et des équipages des navires de commerce allemands capturés par les Français;
 - 50. Indemnisation des habitants des contrées dévastées pendant la guerre; ainsi, pour Strasbourg, 50,000,000 fr.; Schlestadt, 2,500,000 fr.; Neufbrisach, 1,300,000 fr.; Tuloisville, 3,000,000 fr.;
 - 60. Restauration des forteresses de l'Alsace et de la Lorraine;
 - 70. Subvention aux Allemands exposés de la France.
- Tout ce qui restera, ces dépenses une fois faites, sera partagé entre l'Allemagne du Nord, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Hesse grand-ducale.

FAITS DIVERS.

La Compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert des bureaux à Bridge Port, St. Jacques et Elmira, comté de Waterloo; tous ces bureaux se trouvent dans l'Ontario. Le tarif est de 25 centimes pour dix mots et de 1 centim pour chaque mot additionnel.

M. le capitaine George E. Simard a été reçu hier, pilote pour le Havre de Québec et le bas du fleuve, à la suite d'un examen passé devant la maison de la Trinité de Québec.

M. Charles E. Leroy, président de la Banque Union, est arrivé jeudi dernier à Québec, de retour d'un long voyage en Europe.

Explosion.—Ces jours derniers un terrible accident est arrivé à Port Huron. La bouilloire du remorqueur Jones de Détroit et qui s'y trouvait ancré, fit explosion avec un bruit terrible, six hommes furent tués instantanément et cinq autres gravement blessés. Parmi les victimes de ce triste accident se trouvait un jeune homme du nom de David Martin, ancien élève du Collège de Montréal et âgé seulement de 17 ans. Il était fils du Capt. John Martin, de Ashfield Ontario.

Un nommé James Murray Mitchell, qui demeurerait dans une maison auprès de Dane Mountain, dit le Courier de San Francisco, s'est suicidé de la manière suivante : Il a commencé par s'ouvrir la gorge avec un rasoir, puis sautant par la fenêtre il a couru jusqu'au puits et s'y est précipité. C'est, guidés par les traces de sang, que les habitants de la maison ont retrouvé le cadavre de l'infortuné. Mitchell était adonné à l'ivrognerie, et l'on suppose qu'il était en proie à une attaque de delirium tremens quand il a mis fin à ses jours.

En vertu d'un ordre des quartiers-généraux, la date de la réunion des volontaires à Laprairie et à Lévis a été changée. Le camp sera formé, au premier endroit, le 29 juin, et à Lévis, le 3 juillet prochain. On dit que le lieutenant-colonel Casault commandera à Lévis.

TENTATIVÉ DE MEURTRE.—Dans la nuit de vendredi à samedi, des voleurs pénétrèrent dans la maison de M. MacKay, No 116, Rue Union Avenue en l'absence de la famille de ce dernier, laquelle se trouvait à Longueuil. Hier matin le jeune MacKay, fils, vint à la ville pour y chercher quelque chose chez lui dont il avait besoin. Après de minutieuses recherches, et ne pouvant trouver ce qu'il cherchait, vint à se demander dans un désordre complet, si alla faire sa déposition à la Station de Police et les officiers se portèrent immédiatement sur ses lieux. En visitant la maison, on trouva une vieille paire de pantalon crasseux avec un farreau et un grand couteau. Le jeune MacKay

aperçut de plus qu'un revolver leur appartenant était disparu. Les choses en restèrent là à raison des nombreuses occupations de la journée d'hier, lorsque vers 2 heures de l'après-midi, le même jour, c'est-à-dire hier, la nouvelle se répandit que M. Frederic Gault, No. 20, Avenue du Collège McGill, venait d'être assassiné dans sa maison.

Le Dr. Godfrey avait donné les premiers soins au blessé, qui n'était pas encore mort, comme le disait la rumeur. Ce dernier malgré son grand état de faiblesse, put donner les renseignements suivants : Il venait de rentrer chez lui, lorsque, entendant du bruit en haut, il monta du côté et se trouva en présence de deux gendarmes en train de tout briser. Il en empoigna un et fit de cendre un peu précipitamment, lorsque l'autre tirant un revolver, lui en envoya la décharge dans la bouche. La balle lui brisa les dents et alla se loger à l'arrière de la tête. Elle fut extraite par le Dr. Godfrey, et n'avait plus la forme d'une balle. Coïncidence étrange, le pistolet fut identifié par M. MacKay, comme lui appartenant.

La description du coupable donnée par sa victime est que c'est un gendarme solidement bâti et un peu plus jeune que lui. Le Chef de Police accorda \$50 de récompense à quiconque fera trouver le coupable ou identifiera les pantoufles et le couteau qu'on peut voir tous les jours au Bureau de la Station Central de Police, Jacques-Cartier. Nous apprenons depuis que M. Gault, qui a été blessé dimanche par des voleurs qui pénétrèrent dans sa maison, vient de succomber à ses blessures.—Minerve.

Le 15 décembre dernier, un marchand bien connu à Québec, M. J. O. Labbé, avait disparu sans qu'on ait jamais su depuis ce qu'il était devenu, malgré les recherches que faisait sa famille pour expliquer cette mystérieuse disparition.

Samedi dernier, M. Langlois, chauloupier, venant de la longue des quais de la Basse-Ville, un cadavre qu'il recueillit et fit conduire à la morgue où il a été identifié pour être celui de M. Labbé. Le corps était parfaitement conservé et intact; la peau était déchirée sur une main et il y avait une incision sur une des manches de son habit. Il a été facilement reconnu par ses habits et même par les traits de son visage qui étaient très peu altérés.

Son service sera chanté à l'Eglise St. Jean, Québec, mardi, à 9 heures.—ECHO de Lévis.

S'il faut en croire la Gazette de Breslau, l'ukase impérial ordonnait aux juifs polonais de changer leur habillement n'a pas été exécuté avec autant d'empressement qu'on avait pu s'y attendre. Les juifs ont bien consenti à quitter leurs longues redingotes et à couper leurs boucles de cheveux, mais ils se sont absolument refusés à rallonger leurs pantalons.

La mesure qui a excité le plus de mécontentement est celle leur ordonnant de couper leurs barbes. Malgré tous ses efforts, la police de Varovie n'a pu encore les obliger d'agir ainsi; mais, dans les villes de province, une véritable croisade est dirigée contre les barbes injurées.

A Guéna, la police a commencé la campagne en rasant de force sur la place publique un vieux juif âgé de près de quatre-vingts ans. Attiré par ses cris, une foule de ses coreligionnaires s'empressait autour de lui et cherchait les moyens de le tirer de mains des agents, quand tout à coup à un signal donné, ils furent tous saisis, attachés de force sur des chaînes et rasés avec une prestesse qui était loin de leur être agréable.

Les autorités sont, paraît-il, enchantées de leur coup de main, et ont l'intention d'agir pareillement dans toutes les villes où les ordres du gouvernement paternel ne seraient pas exécutés textuellement.

FOLIE ET SUICIDE.—Le 15 mai dernier, arrivait à Québec à bord du Prussian un individu âgé de 60 ans du nom de Jacques Boutard. Il était seul, et pendant la traversée il avait donné plusieurs signes d'aliénation mentale. Ce que voyant, le médecin du bord le fit admettre à l'Hôpital de Marine sur un certificat attestant que l'individu n'avait pas complètement sa raison à lui.

Admis dans l'Hôpital, il demeura trois jours sans manger; au bout des trois jours cependant, il commença à prendre un peu de nourriture, puis accepta tout ce qu'on lui donna à manger. Tout alla bien jusqu'à hier.

Hier matin vers huit heures, il commença à donner des signes plus évidents de folie. Il fit plusieurs gesticulations montrant bien qu'il avait des idées de suicide. Le Dr. Castellier plaça auprès de lui un gardien spécial chargé de le suivre pas à pas.

Le gardien s'acquitta consciencieusement de sa charge; mais au moment où rien ne pouvait lui faire prévoir pareille détermination, le malade prit sa course vers une fenêtre et d'un

élan la traversa. Prompt comme l'éclair, le gardien, avait pris sa course derrière lui et au moment où le malheureux arrivait dans le vide, le saisissait par un bras et le maintenait pendant quelques instants.

Irrité de se voir arrêté brusquement dans son élan, l'aliéné, doué d'une vigueur de poignet plus qu'ordinaire, assénait au gardien un coup de poing au milieu du front et lui faisait lâcher prise. Le gardien resta avec une manche de chemise seulement dans la main, et le malheureux tombant d'une hauteur de 35 pieds, vint se fracasser le crâne sur les dalles de pierre en bas. Il n'a pas vécu une minute.

PAIN KILLER.

REMEDÉ INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES

Campes et douleurs dans l'Estomac Pour Meurtrissures, Brûlures, Teigne, Entorses, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Éruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme.

MAUX DE GORGE, RHUMES SUBITS, TOUX, Etc.

Faites en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Vendu par tous les Pharmaciens.

PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires MONTREAL

Trois-Rivières, 1er août 1868.—3m.

A Vendre.

Deux terres en la paroisse St. Narcisse, comté de Champlain, savoir: une dans le premier rang de 60 arpents de terre en superficie, sans bâtiment, 12 arpents en culture: L'autre dans le 2me rang de 50 arpents en superficie, partie en culture, avec maison, grange, étable, et autres bâtiments. Les deux terres sont situées près de l'Eglise. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au sousigné, à Trois-Rivières, à T. E. Normand, N. P.

JOSEPH BROUILLETTE, fils de Pierre. St. Maurice, 2 juin 1871.

Acte concernant la faillite 1869.

dans l'affaire de NORBERT PAQUIN, marchand de la paroisse St. Maurice, dans le Comté de Champlain, dans le district de Trois-Rivières,

FAILLI.

Je Nazaire Gagnon, Syndic nommé en cette affaire, notifie tous les créanciers de la faillite, de me transmettre leurs réclamations, d'hui en un mois, au bureau d'André Joseph Martineau, notaire, en la paroisse de Champlain.

Je notifie de même, tous les créanciers du dit failli, que la majorité numérique de ses créanciers, a consentie avec lui un acte de composition à dix centimes dans le louis, avec suretés, devant A. J. Martineau, notaire, le 25 mai écoulé [1871].

Champlain, 7 Juin 1871.

NAZAIRE GAGNON, Syndic.

AVIS AUX ELECTEURS!

Procédés nouveaux de calmer la chaleur électorale, venir deux ou trois fois par jour au

Restaurant Trifluvien

Rue du Platon, TENU PAR

Félix Décoteau.

1°. Le matin, prendre un bon verre de la célèbre eau minérale de Ste. Geneviève, ou de St. Léon.

2°. Prendre un bon déjeuner au beef-steak et à la saucisse, omelette au jambon, etc., avant de commencer la cabale, et ne pas manquer de se rafraîchir à la crême à la glace, soda, ginger-ale, etc., chaque fois qu'il aura occasion de passer par la rue du Platon.

Trois-Rivières, 3 mai 1871.

REÇU:—

3000 Gall. WHISKEY "high wine"

de la célèbre distillerie de

GOODERHAM & WORTS,

En Tonne et en Quarts,

A VENDRE PAR LE SOUSIGNÉ A BON MARCHÉ

O. CARIGNAN.

Trois Rivières, 10 mars 1871 19

T. TRENAMAN.

La manufacture de Bicuits, Soda-Water et de Ginger-Ale de M. THOMAS TRENAMAN, est maintenant en opération.

PORTE VOISINE EST DE

L'epicerie de C. Hammond

RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières, 3 Mai 1871, 3m

LE 24 JUIN.

Il y aura **MERCREDI** prochain le 7 juin courant, au **PALAIS DE JUSTICE** à 7 heures P. M., une assemblée des membres de l'Association St. JEAN-BAPTISTE et des citoyens en général pour procéder à l'élection annuelle des officiers de cette société, et pour aviser aux moyens de célébrer dignement cette fête nationale.

Trois-Rivières, 2 juin 1871.

Par ordre,
P. A. BOUDREAULT,
Secrétaire.

Commis demandé.

Un Commis qui aurait beaucoup d'expérience, dans le commerce de marchandises sèches, et Mardes Faites, et muni de bonnes recommandations, trouverait de l'emploi immédiatement.

S'adresser [franco] au Bureau du Constitutionnel.
Trois-Rivières, 29 mai 1871. 148

W. JOHNSON,

ORLOGER BIJOUTIER

A l'honneur d'informer le public que, en conséquence de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, il a considérablement augmenté le

FONDS DE SON MAGASIN

et qu'il est prêt à satisfaire ses nombreuses pratiques soit en vente, soit en réparation de BIJOUX, MONTRES, HORLOGES, ou de tous autres objets en or ou en argent. Ses prix et ses conditions seront, comme par le passé, de nature à satisfaire tous ceux qui viendront faire visite à son atelier, à l'encoignure des rues

Notre-Dame et St. Antoine.

Tout ordre sera exécuté sans délai,
Trois-Rivières, 25 mai 1871. 6m

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de **REMY DUSAULT, fils.** Failli.
Le premier jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.
Trois-Rivières, 23 mai 1871.

Par **REMY DUSAULT,**
S. L. DE LOTTINVILLE,
Son Procureur ad litem.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de **EDOUARD GÉLINAS,** Failli.
Le premier jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.
Trois-Rivières, 17 mai 1871.

Par **EDOUARD GÉLINAS,**
ULD. BELLEMARE,
Son Procureur ad litem.

Bureau de la Poste de Québec.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Tender for heating Post Office, Québec" seront reçues à ce bureau jusqu'à jeudi, le 15^{me} jour de juin prochain, à midi, pour un appareil de chauffage efficace pour chauffer le nouveau Bureau de Poste, maintenant en construction dans la cité de Québec.

Les devis de la Bâtisse peuvent être vus, et toutes informations obtenues, au bureau de Pierre Gauvreau, Ecr., architecte, à Québec.

Le département ne sera point tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.
Ottawa, 26 mai 1871.

J. C. ROUSSEAU,

Marchand-Epicier,

A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la librairie de M. F. Stobbs. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public.

Allez au magasin de M. Rousseau.
Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

Buckeye et Champion.



ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE

M. BEAUCHEMIN.

Le soussigné ayant en mains l'assortiment le plus complet de

Faucheuses et Moissonneuses

ci-dessus indiqués, saisit l'occasion d'informer le public en général et les cultivateurs en particulier, qu'ils peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs, le premier choix de ces instruments que le fruit du travail et la longue expérience acquise dans cette branche, ont rendu supérieurs à tout article de ce genre offert sur les marchés.

C'est ainsi que la Faucheuse (*Kniffen*) s'est vu à la faveur d'améliorations basées sur les leçons de l'expérience, transformée en faucheuse que nous appelons le "Champion" supérieure à tout ce qui était avant aujourd'hui au Etats-Unis et en Canada.

Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée.

M. Beauchemin,
RUE PROVIDENTIAL, SOREL.

Pierre Robichon,
Olivier Duval,

14 Juin 1871. AGENTS, TROIS-RIVIÈRES.

Hotel Commercial,

RUE DU FLEUVE,

PAR

J. B. GAUTHIER, FILS.

M. J.-B. GAUTHIER, FILS, venant de prendre hotel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAUD, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère que ses soins et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur donner satisfaction dans le choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour diners et soupers.
Trois-Rivières, 5 mai 1871. 140

Acte de Faillite de 1869, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Cour Supérieure

In Re, No. 1. NAZARÉ GAGNON, Demandeur,

vs. THOMAS BEAUDOUIN, Défendeur.

Vu la requête ci-dessus et le dossier en la présente affaire, et vu que le dit Thomas Beaudouin a été assigné à l'effet de mettre ses biens en liquidation forcée, je, soussigné, un des juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, ordonne qu'une assemblée des créanciers du dit Thomas Beaudouin ait lieu en la maison et domicile de Nazaire Gagnon, Bevier, syndic d'office pour le comté de Champlain, en la paroisse de Champlain, dans le dit comté, Samedi, le six-sept Juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, aux fins de nommer un syndic aux fins de l'acte de faillite de 1869.

Trois-Rivières, 9 Mai 1871.

[Certifié] [Signé] A. POLETTE, J. C. S. N. A. DUBERGER, Greffier des Faillites, District de Trois-Rivières.

[Vraie copie] L. G. BOURDAGES, Proc. du Dem.

L'hôtel du Peuple

TENU PAR

DANIEL MURRAY,
No. 183, rue des Commissaires,
MONTREAL.

Cet Hôtel est situé sur le bord de Peau, en face du débarcadere des bateaux à vapeur de la Compagnie du Richelieu.

Les Voyageurs

de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis trouveront à cet Hôtel tout le confort possible. Ils trouveront en outre leurs billets de passage à l'office de l'Hôtel.

A l'arrivée des bateaux à vapeur et chemin de fer une voiture de ligne sera chargée de transporter les personnes venant à l'Hôtel du Peuple.

On se chargera également de leurs bagages. Ce transport se fera à meilleur marché que par toute autre voie.
11 avril 1871.

situation Demandée.

Un jeune homme ayant plusieurs années d'expérience dans le commerce et pouvant fournir les meilleures recommandations désirerait trouver une place de commis.

S'adresser à ce bureau.
Trois-Rivières, 8 mai 1871.

Avis

Est par le présent donné que je notifie de n'avancer à personne en mon nom sans un ordre signé de ma main.

Béancour, 24 avril 1871.
M^{re}. VEUVE F. BEAUCHEMIN.

J. M. Bayeur,
NOTAIRE,
St. PAULIN.

M. J. M. Bayeur, se charge de toutes agences, collections et autres affaires qu'on voudra bien lui confier, à des conditions libérales.
28 avril, 1871. 3m

A Vendre.

UN emplacement avec maison en brique dessus construite sur la rue Bonaventure.
T. E. NORMAND.
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 56

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.
T. E. NORMAND,
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 5

Louis Bourk,
HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

A Vendre.

TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit.
T. E. NORMAND.
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870 56

MOULINS

Belle propriété A VENDRE A Yamaska

Le soussigné demeurant maintenant à Montréal, offre en vente à bonne composition sa belle propriété à Yamaska, consistant en une magnifique maison, en brique à deux étages, avec allonge aussi en brique, très-bien finies, hangars, remises, écuries, laiteries, etc., etc.

Deplus un lot de six bâtisses formant semoulin à vapeurs savoir: Moulin à farine à deux moulages avec place pour une troisième, deux moulins à cardes, un foulon, une presse, un moulin à bardeau sur les derniers plans complet avec scies pour couper et fendre les billots, etc., etc. Un magnifique engin à vapeur de 22 forces et posé l'automne dernier. Boutique de forge, à fer et à bois. Le tout presque neuf et bâti sur un emplacement situé au milieu du village sur le bord de la rivière et à environ 80 pieds du nouveau chemin à lisse.

On peut ajouter à ces moulins des scieries pour planches, boîtes, etc., etc.

Que l'on soit convaincu que le tout est dans le meilleur ordre et est à vendre à très bas prix, conditions faciles et bons titres.

S'adresser par lettre à **OVIDE J. PARADIS,** Propriétaire, Boite 6391 Post-Office, MONTREAL.

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de DETAIL, à dater d'aujourd'hui et que M. ADOLPHE BALCER, de NEW-YORK, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

8 mars 1871.

D'après l'avis ci-haut, le Soussigné,

ADOLPHE BALCER,

a l'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY M. BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des Etats-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux & Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre

Vient de recevoir :

Un assortiment considérable de CHAPEAUX de PANAMA, PAILLE, GLISSE et LEGHORN; CHAPEAUX de TOILE, MARSEILLE, etc. etc., ainsi qu'une grande variété de CHAPEAUX de FEUTRE et LAINE, tous au dernier goût du jour et vendus

Au prix de la douzaine.

20 Mai 1871.

ADOLPHE BALCER.

Compétition !

Bas prix !!

Bons effets !!!

Ls. LEMAY,

Confiseur et pâtissier,

Marché Bonsecours, au pied de l'escalier,

(Du côté Est.)

Et au Magasin No. 565, RUE Ste. MARIE,

Faubourg Québec, MONTREAL.

—000—

Désirant agrandir autant que possible, mes affaires avec messieurs les Marchands de la campagne, je prends la liberté de les inviter à venir examiner, à l'une ou l'autre de ces deux places, le grand et magnifique assortiment de Sucereries que j'ai maintenant en magasin. Mes effets sont de qualité supérieure, mes prix les plus bas, et la plus grande politesse et ponctualité est observée envers les pratiques.

Veuillez me faire une visite à votre prochain voyage et vous serez certainement satisfait.

Je tiens aussi un grand assortiment de Biscuits et de Crackers. Les effets sont emballés et envoyés aux steamboats, ou au dépôt, sans charge extra.

Montréal, Mai 1871.

LOUIS LEMAY.

CHAPEAUX !

PRINTEMPS 1871.

RECU :

1000 doz. Chapeaux de laine.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de paille—Leghorn, Glisse, Panama, ETC., ETC., ETC.

H. M. BALCER.

500 doz. Chapeaux de toile—Marseille, etc., etc.,

H. M. BALCER.

Seulement en gros

CONDITIONS : 6 mois à 6 par cent d'escompte. Office vis-à-vis le Magasin de M. STOBBS.

Pour Rats du printemps, Martres, Visons, Pékans, Louvres, Renards, Loups-Cerviers, Ours, Bêtes-Plaques, je prierai, à mon magasin, le même prix que sur le marché de New-York, en argent comptant.

H. M. BALCER.

Trois-Rivières, 24 avril 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle !

Que le GRAND REMÈDE SHOSHONEES ET PILULES de l'éminent *Homme-Médecin* indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshonees, Colombie Anglaise, accompli les guerisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'à l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyocyanite, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthis, Jalap, Scrotrine, Aloes, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et combinés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'almanac ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshonees; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilules, 25 cents la boîte.



Guerison de la Bronchite.

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, Ecuyer.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshonees. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je l'eus à peu près fini je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6^e jour d'avril 1870.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN, 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, Ecuyer.—Monsieur, —Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshonees. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez publier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,

Ministre Episcopalian Méthodiste.

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 12 Mars 1871.

Avis.

Le Soussigné défend expressément d'avancer à son nom à qui que ce soit, sans un ordre signé de sa main.

Trois-Rivières, ce 16 Avril, 1871.
ANTOINE COTÉ

A. St. Jacques,

YAMACHICHE, P. Q.

LE BAUME PATENTE DE ANT. ST. JACQUES, YAMACHICHE pris à temps et avec persévérance est un remède certain contre toutes sortes de toux, Consommation, Bronchites, Dyshérie, Extinction de voix, en un mot pour toutes les affections de gorge, du foie et des poumons; c'est le remède le plus fortifiant et stimulant que l'on connaisse pour les personnes faibles parce qu'il les met en état de braver les changements subits de la température et qu'on peut en faire usage dans le voyage comme stimulant. Il est d'un grand secours aux hommes publics qui sont obligés de parler longtemps, vu qu'il fortifie la voix. Il prévient aussi de toute sorte de fièvres, Pleurésies, etc.

Les femmes faibles nourrissant, trouveront dans ce baume un fortifiant et stimulant des plus puissants qui n'a pas manqué de donner une pleine satisfaction chez les constitutions les plus délicates.

Pour la coqueluche, mêlé avec de la crème, il n'a jamais failli, étant administré avec persévérance.

CERTIFICATS :
Je certifie qu'en Décembre dernier, j'ai été pris d'un mal de gorge affreux, suivi d'une grande douleur d'estomac. Un de mes oncles (qui mourut quelques jours avant, des mêmes symptômes) m'appela le Dithyrie. J'eus recours au Baume, Patente de A. St. Jacques, à l'intérieur, et au Résolutif canadien Pat. de A. St. Jacques à l'extérieur, et en quelques jours je fus guéri, au grand contentement des voisins qui désespéraient de mes jours. WILFRED CORÉ, Yamachiche.
Aseurant devant moi, à Yamachiche, le 19 Février 1871. MADRUE GÉLINAS, J. P.
Je certifie, que depuis plusieurs années, j'étais si faible que je faisais mes travaux de cultivateur misérablement. Après avoir pris quelques bouteilles du Baume Patente de A. St. Jacques je recouvrai toutes les forces nécessaires pour faire mes travaux accoutumés. Pierre Bellemare.
Aseurant devant moi, à St. Barnabé, le 8 Mars 1871. Luc Bellemare, J. P.
Je souffrais depuis longtemps d'une bronchite invétérée et le Baume Patente de A. St. Jacques m'a fait un bien remarquable. T. E. NORMAND, Trois-Rivières.
J'ai toussé pendant trois mois, et les docteurs m'ont soigné pour la Consommation sans succès, et après avoir pris trois bouteilles du Baume Patente de A. St. Jacques, j'ai obtenu une guérison parfaite. N. CHOUINARD, Epier, Québec.
Nous, soussignés, certifions que ayant fait usage du Baume Patente de A. St. Jacques, pour la toux, il nous a donné pleine satisfaction. Antoine St. Pierre, Trois-Rivières, Dame Jos. Paquin, Yamachiche, N. Beaudry, 41 Côte St. Lambert, Montréal, A. Charbonneau, 198 Rue Montcalm, Montréal.

RESOLUTIF CANADIEN PATENTE.

Ce remède guérit le mal de gorge le plus rebelle étant pris à temps et avec persévérance, et détruit le germe de cette maladie, si elle est chronique; c'est un puissant remède pour la dyshérie, Bronchites, Extinction de voix, Tix douleurux, mal de dent, point de côté, mal de tête, et pour toutes les douleurs rhumatismales. Pas de véritable sans le cachet surmonté d'un castor et les lettres A. S. J. au-dessous.

Je souffrais d'un mal de gorge atroce qui m'empêchait de vaquer à mes affaires, et ayant fait usage du Résolutif Patente de A. St. Jacques, je fus complètement guéri. O. POTVIN, Epier, Québec.

Nous certifions nous être servis du Résolutif Canadien Patente de A. St. Jacques, et avons tous été guéris. E. Chénal, Perrault Lane, No. 1 Montréal. J. T. Lambly, Photographe, Trois-Rivières. A. Charbonneau, 198 rue Montcalm, Montréal. Marg. Caron, Epouse Baudouin, Champlain. P. Milot, Yamachiche.

M. Jos. Dufresne, fils, Trois-Rivières, déclare que, après dix ans de souffrance, c'est le seul remède qui ait réussi à le soulager. A VENDRE CHEZ: Lymans, Clare & Cie., 384, rue St. Paul, Montréal; J. St. Jacques, No. 59, rue St. Laurent, Montréal, en gros et en détail; Dr. St. Jacques, St. Hyacinthe; P. Blondin, rue du Platon, Trois-Rivières; J. Burke, Haute-Ville, Québec; Potvin & Levesque, 49, rue St. Pierre, Québec; E. Brunette, rue du Pont, Québec; Dr. Desjardins, rue St. Laurent, Montréal; P. B. Tranchemontagne, Berthier; M. Turcotte, Epier, Sorel; L. P. U. Archambault, L'Assomption.

CADEAUX A BON MARCHÉ

Vente d'un assortiment considérable de

Montres d'or, Montres d'argent, et autres Bijouteries de prix,

CHEZ **SAM. MCCLUNG.**

N. B.—Le tout sera vendu au-dessous du prix coûtant.
Trois-Rivières, Décembre 1870.

La Citoyenne,

Assurance Canadienne Sur la Vie et les Garanties.

DIRECTEURS :
HUGH ALLAN, Président.
C. J. BRIDGES, Edwin ATWATER
Geo. STEPHEN, Adolphe ROY
HENRY LYMAN, N. B. CORSE.
GÉRANT: EDWARD RAWLINGS.

Cette assurance, bien connue par sa libéralité et l'exactitude de son administration, se recommande particulièrement à tous ceux qui veulent encourager les sociétés canadiennes. Elle émet toutes sortes de police d'après les systèmes les plus favorables à l'assuré.

E. A. ROCHELEAU,
Agent pour Trois-Rivières.
11 avril 1871.—3m

La "Canada,"

Compagnie d'Assurance sur la vie,

ETABLIE EN 1847.

Actif—tout retenu et employé en Canada au-delà de \$1,000,000
Revenu annuel..... 300,000
Réclamations payées depuis 24 ans..... 700,000

La seule compagnie d'Assurance Canadienne autorisée par le Gouvernement Fédéral.

DONALD MURRAY,
Agent général pour la Prov. de Québec.
181, rue St. Jacques, Montréal.
EPHREM DUFRESNE,
Agent, Trois-Rivières.
20 mars, 1871. 3m

Dr. Page Dentiste
Et agent DE PIANOS, MÉLODIUMS ET MACHINES A COUDRE.
OFFICE au-dessus du magasin de Louis BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.
TROIS-RIVIÈRES

Important !!

L. E. GERVAIS,
A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC.



Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diriger considérablement son stock d'ici au premier avril, vendra

Le fonds de son Magasin, valant plus de **\$ 25,000.00** à des prix **EXTREMEMENT RÉDUITS.**

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en Draps de pique, Draps fins, Etouffés à manteau, Whiteys et Flanelles, Tweeds canadiens, Winceys, Plaids, Métrins français, Cobourgs, Convertes, Cotonnades, etc., etc. Toutes les étouffes à robes seront vendues à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS.
Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

Chaussures ! Chaussures !

M. CHS. ROBITAILLE,
MARCHAND DE CHAUSSURES,
Rue du Platon,

Remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il lui ont donné et les informe qu'il vient d'agrandir son établissement, afin de pouvoir, s'il est possible, les servir encore mieux que par le passé.

Il a ajouté à son établissement un MAGASIN et une BOUTIQUE de SELLEUR Et un magasin de cuir.

Que les acheteurs fassent une visite à son établissement, et ils seront contents.
M. Robitaille peut vendre en gros à meilleur marché que les marchands de Montréal.
Trois-Rivières 6 Juin 1870. 3

—Venez-voir!—

P. P. P. P. P. P. P.

Vue parfaite produite, en se procurant une paire de Lunettes Perfectionnées DE **Lazarus & Morris** Lunettes perfectionnées, vues parfaites

Les raisons particulières pour lesquelles ces lunettes sont préférées à toutes autres, sont :
Qu'elles ne fatiguent pas les yeux,
Qu'elles n'enflamment pas les yeux,
Qu'elles n'affaiblissent pas les yeux,
Qu'elles n'obscurcissent pas les yeux,
ET
Qu'elles fortifient les yeux,
Qu'elles préservent les yeux.

Elles ne requièrent pas de changement. Elles sont parfaitement chromatiques, et effet elles sont les seules lunettes perfectionnées que l'on puisse se procurer

W. A. J. WHITFORD,

Seul agent pour Trois-Rivières.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU ETABLIE EN 1803

BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad & 16 Pall Mall LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA : 64 & 65 Rue St. François Xavier MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE **MOIS-RIVIERES,**
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice,
CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent. Agent général pour le Canada.
Trois-Rivières, 1 nov. 1870.

Marque de Commerce 25 ANNEES ENREGISTRÉE. D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, a pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (faiblesse), la Leucorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes éminales involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpiration, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Group, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée Dysentérique, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Laqueletière), Montréal.

1er Juin 1871. 149

A tous ceux qui les présentes verront. SALUT : **Pierre Blondin,** Rue du Platon, (Presqu'en face de l'ancien magasin de James Smart, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.) Offre en vente Un Assortiment considérable d'épicerie choisies, Vins, Liqueurs, Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits.

P. BLONDIN.
Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

Arrivée et Départ des Malles POUR L'ETE.

Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par bateau à vapeur.....	8.00 A. M. 8.00 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, qu'il y a de Rivé Nord-Ouest Berthier, et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi.....	8.00 A. M. MIDI.
3 Elle doit arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.....	10.00 A. M. 11.00 A. M.
4 Départ des Malles par terre pour Ste. Angèle de Laval, Bécancour, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi.....	10.30 A. M. 10.40 A. M.
5 Elle doit arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.....	10.00 A. M.
6 St. Etienne et Shawangon, mardi, jeudi et samedi.....	10.30 A. M. 11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.....	9.30 A. M. 11.30 A. M.

C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 29 Avril 1871.

A VENDRE,

1o. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
2o. Le lot no 26 do. 5 do. St. Etienne.
3o. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 7 arpents sur 25, voisins : Louis Gonzague Grenier et J. B. Remière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
4o. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 14 arpent sur 25 arpents; voisins : Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.

McDOUGALL & HOULIETON,
Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99

ARRIVÉE ET DÉPART DES MALLES POUR L'ÉTÉ.

Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par bateau à vapeur.....	8.00 A. M. 8.00 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, qu'il y a de Rivé Nord-Ouest Berthier, et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi.....	8.00 A. M. MIDI.
3 Elle doit arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.....	10.00 A. M. 11.00 A. M.
4 Départ des Malles par terre pour Ste. Angèle de Laval, Bécancour, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi.....	10.30 A. M. 10.40 A. M.
5 Elle doit arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.....	10.00 A. M.
6 St. Etienne et Shawangon, mardi, jeudi et samedi.....	10.30 A. M. 11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.....	9.30 A. M. 11.30 A. M.

C. K. OGDEN, M. P.
Trois-Rivières, 29 Avril 1871.

A VENDRE,

1o. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
2o. Le lot no 26 do. 5 do. St. Etienne.
3o. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 7 arpents sur 25, voisins : Louis Gonzague Grenier et J. B. Remière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
4o. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 14 arpent sur 25 arpents; voisins : Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.

McDOUGALL & HOULIETON,
Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99



Salspareille

DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang!

Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MÉDICALE
Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE

Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscess, Ulcères, et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Enflures, Scorbout, Névralgie, Dartes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Bilieuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc.

SALSPAREILLE
DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du caméline.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles, ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez la signature de Lauman et Kempf se trouvant sur l'étiquette bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada. Aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médicaments.

Trois-Rivières, 1 mai 1868

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE,
Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

J. O. H. CRAIG,

MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de goût; Une qualité de draps et casimirs, flanelles et grande variété de gants, rubans, parasols et leurs artificielles, etc.

Médicines à patentes et parfums les mieux choisis.

Trois-Rivières, 1 juin 1870. 1



GRAND ASSORTIMENT

DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours, &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c.

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marche' de Montreal.

Trois-Rivières, 12 septembre 1870.—42.
H. L. BUREAU,
Rue des Forges, en face du magasin de M. McDougall.

Magasin Nouveau !

Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivières, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marché, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épicerie, tel que :

Brandy,	Biscuits,
Jamaïque,	Sucreries,
Vin blanc,	Café,
Vin rouge,	Anis, [sortes]
Old Rye,	Epices de toutes
Bière,	Vermicelle,
Porter,	Homard,
Melasse,	Huile,
Strap,	Béarinate,
Sucre,	Tabac assorti,
Thé,	Pipes,
Flour,	Raisin,
Savon,	Cigare,
Chandelle,	Sel fin.

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que vous serez servi avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez

C. LABARRÉ & FRÈRE.
Trois-Rivières 17 Juin, 1870. 7

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Couval, boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être vu sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre fauve et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné.

M. E. HART.
Trois-Rivières, 1870. 77

Russell House,

OTTAWA.

JAMES A. GOUIN
Propriétaire

Three Rivers, June 9th 1870.

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00
" 6 mois..... 1.50

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an..... (en or) \$3.50
Un an..... (en greenback) 4.50
Six mois..... (en or) 2.00
Six mois..... (en greenback) 2.50

payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$4 50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont taxées sur types Brevier.

La première insertion par ligne..... 7 cts.
Les ins. subséquentes par ligne..... 2 cts.
Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$20.00
do " " six mois 10.00
do " " trois " 6.00

Adressé d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières.
NORMAND & GERIN,
Éditeurs Propriétaires.